

LES EFFETS DU SACREMENT DE PENITENCE

Le *Catéchisme romain* m'en signale cinq :

1) La pénitence rend la grâce (en remettant les péchés mortels) ou l'augmente (s'il ne s'agit que de péchés véniels).

Rappelons qu'il faut confesser les fautes et les regretter.

Ne pas être en grâce, c'est être en disgrâce ; c'est être pour Dieu un objet de dégoût. En ce cas, ne pas se confesser, c'est se complaire en une situation répugnante. Et la forme physique n'y change rien.

On dit que saint Jean Bosco avait reçu de Dieu le don de détecter cet état de mort spirituelle chez les garçons dont il s'occupait. C'était chez lui une affaire d'odorat. Il choisissait son moment : celui où aucune oreille indiscreète ne circulait dans les environs. S'approchant du coupable, il le reniflait et déclarait en faisant la grimace : « Tu devrais te confesser ».

Nous nous rappelons à ce propos le mot de saint Louis : « Il n'est pire lèpre que le péché mortel ».

Si quelqu'un est dans l'amitié de Dieu, il ne manquera pas pour cela de se confesser, singulièrement pour grandir dans la grâce. Négliger ce moyen, c'est se traîner dans la vie (surnaturelle) et s'exposer à la perdre. Nous n'avons que ce choix : vivre, ou vivoter en attendant la mort qui là ne saurait tarder.

Il y a les mous, et il y a les autres.

Voici donc le péché détruit ; il n'existe plus (si tant est que le péché soit quelque chose). C'est le sang de Jésus qui a fait cela. Et puisque Dieu a tout oublié, il n'y faut plus penser non plus. Avant l'absolution, le pécheur pleurait ses fautes. S'il pleure ensuite, c'est de reconnaissance : il a appris la miséricorde de Dieu. Il a aussi appris qu'il ne valait rien par lui-même, qu'il lui fallait s'appuyer sur un Autre. Et ce n'est pas un mince profit.

On dit de saint Pierre qu'il pleura toute sa vie au souvenir de son reniement, à ce point que deux sillons rouges s'étaient creusés dans ses joues. À mon avis, ce n'est pas tellement le triple péché qu'il se rappelait. Il revoyait ce regard que Jésus, après s'être retourné, avait posé sur lui, au petit matin.

Beaucoup diront : « Je ne sais plus pleurer depuis longtemps ». Si j'en crois sainte Catherine de Sienne, il existe des larmes de feu qui valent bien les autres. Après ce regard de Jésus qui le bouleversa, saint Pierre n'a plus jamais renié son Maître. C'est ce qu'il importe de noter chez lui ; plus que les larmes.

2) La pénitence change la peine éternelle (l'Enfer) en peine temporelle (le Purgatoire, par exemple) dont une partie est même remise selon les dispositions.

Au moment de l'absolution, les portes de l'Enfer se referment sur le grand pécheur, qui heureusement se trouve du bon côté. En anglais, on dit : *shut out* (ne pas traduire : « enfermé dehors »).

L'Enfer se promène dans les rues de Paris en de multiples exemplaires. Celui qui a commis le péché grave est en état de damnation. La mort ne changera pas sa situation mais le fixera dans son choix.

Notre-Dame, qui a le sens des proportions, qui sait ce qui importe, a demandé à Fatima d'ajouter cette prière à chacune des dizaines du chapelet : « Ô mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, préservez-nous du feu de l'Enfer, et conduisez au Ciel toutes les âmes, surtout celles qui ont le plus besoin de votre Miséricorde ».

Si les péchés sont pardonnés, il faut pourtant payer la dette. C'est ce qu'on appelle la peine temporelle. On l'acquitte au Purgatoire ou dans le cours de cette vie passagère.

L'absolution en remet une partie, selon les dispositions du pénitent.

Dieu, qui est le Maître, et dont la miséricorde est infinie, la supprime parfois complètement. Je pense au Bon Larron : « Aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le Paradis ». Il est vrai que le bonhomme n'avait pas été sans expier sur sa croix.

Si je comprends bien sainte Thérèse de Lisieux, Dieu donne à certains une telle confiance que le Purgatoire s'en trouve pour eux très réduit ou même supprimé. Demandons cette confiance qui fait toute l'affaire ; demandons-la souvent. Saint Jean de la Croix nous l'affirme : « On obtient autant qu'on espère. Espérons l'espérance ».

3) La pénitence rend le mérite des bonnes œuvres faites avant de commettre le péché mortel.

Autrement dit, les morts ressuscitent. C'est encore la petite Thérèse que je cite : « Notre Dieu, dit-elle, a, si je puis m'exprimer ainsi, un gros défaut : il n'a aucune mémoire ». Le Ciel est, en effet, peuplé de saints pour lesquels Dieu en agit ainsi. Il se montre à leur égard curieusement amnésique. Eux-mêmes, d'ailleurs, ont perdu toute mémoire de leurs fautes. Ils sont comme saint Pierre. Éternellement, ils chantent les miséricordes du Seigneur, en savourant paisiblement la récompense.

4) La pénitence donne à l'âme des secours opportuns pour ne pas retomber.

L'absolution est comme un nouveau baptême, une autre naissance, une régénération. Jésus murmure : « Sans moi, vous ne pouvez rien ». Et la créature nouvelle lui répond : « Je peux tout en Celui qui me fortifie ».

C'est une grande œuvre que le pardon de Dieu. On pourrait l'appeler un miracle s'il n'était dispensé si souvent (il paraît que les miracles sont rares). Et ce pardon vient en force ; il arme le combattant. Jésus est là, qui se rend si disponible !

Mais les Chrétiens méprisent le sang de Jésus, ses mains compatissantes, sa puissance divine.

5) La pénitence remet la conscience en paix.

Non pas la paix que propose le monde, mais celle que Jésus donne (*cf. Jn 14 27*). Une paix qu'on ne trouve qu'au sein des combats.

Non pas une paix de compromis. Ô mon Dieu, non ! Non pas cette paix qui fait suite à une capitulation. « Qu'on me laisse en paix ! » disent les gens qui ne savent pas de quoi Jésus parle : les mous dont il a été question plus haut.

Il s'agit de la Paix dont saint Paul nous dit qu'elle est un des fruits de l'Esprit (*Ga 5 22*).

Celle qu'annonçaient les anges de Noël aux hommes de bonne volonté (*cf. Lc 2 14*).

Cette paix dont vous avez déjà sûrement fait l'expérience.

Abbé Guy MONTARIEN

Publié dans *Birex* n° 14 (mars 1988)

« Il n'est pire lèpre que le péché mortel » : JOINVILLE (Jean, de), *Saint Louis*, chapitre I.

« Aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le Paradis » : *Lc 23 43*.

« On obtient autant qu'on espère. Espérons l'espérance » : *cf. S. JEAN DE LA CROIX, Œuvres spirituelles*, traduction du R.P. Grégoire de Saint-Joseph, Paris, Seuil, 1947, pp. 649 (*Nuit obscure de l'esprit*, V), 1110 (*Souffrances de l'âme qui désire voir Dieu*, VI, 4), 1196 (*Avis et maximes*, 119).

« Sans moi, vous ne pouvez rien » : *Jn 15 5*.

« Je peux tout en Celui qui me fortifie » : *Ph 4 13*.